

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	<b>DGS-10</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Lave vitre
<b>Fabricant</b>	Unica Canada inc. Pour : Distributions Guy Saucier inc. 90, J.A. Bombardier 192, Chemin St-François Xavier Boucherville, (Quebec) Delson, (Québec) Phone: (450) 655-8168 (514) 990-8666 <b>Numéro de téléphone d'urgence seulement (24 H, CANUTEC): (613) 996-6666</b>

## 2. Identification des risques

<b>Dangers Physiques</b>	Non classé
<b>Risques pour la santé</b>	Lésions oculaires graves et irritation oculaire Catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Non classé.
<b>Risques défini pour OSHA</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	



**Mot indicateur  
Mention de danger**

**Attention**  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** laver abondamment à l'eau tiède. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Traitement spécifique (consulter cette étiquette). En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

<b>Nom chimique</b>	<b>Nom commun et synonymes</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>%</b>
Alcool éthylique		64-17-5	3 -7
2-Butoxyethanol		111-76-2	1 -5

---

## 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration.
<b>Peau</b>	En contact avec la peau (ou les cheveux) : Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
<b>Yeux</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Non disponible
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

---

## 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Dioxyde de carbone, ammoniac, azote
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Pas disponible.

---

## 6. Procédures en cas de déversement

---

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer la brume ni vapeur. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

<b>Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage</b>	<p>Ne pas rejeter dans l'environnement.</p> <p>Déversement accidentel important : Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits</p>
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	<p>Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.</p>

---

## 7. Manutention et entreposage

---

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Laver vigoureusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. NE PAS mettre dans les yeux, la peau ou les vêtements.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité</b>	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

### Limites d'exposition

#### Valeurs limites d'exposition

##### Composants

Alcool éthylique

##### Valeur

REL (Inhalation) : 1000 ppm (NIOSH)

2-Butoxyethanol

PEL (Inhalation) : 20 ppm (OSHA)

#### Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

#### Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

#### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

##### Protection du visage/des yeux

Lunettes à coques à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques.

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

###### Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

##### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

##### Dangers thermiques

Sans objet.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Bleu
<b>Odeur</b>	Pomme
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	10.0 – 10.5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	0 °C
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	100 °C
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 95 °C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limite d'explosivité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative</b>	0.99 – 1.00
<b>Solubilité(s)</b>	Complète
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Bases fortes. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Réaction de neutralisation avec les bases fortes. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants et bases fortes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone

---

## 11. Propriétés toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Entraîne des irritations de la trachée digestive.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

<b>Peau</b>	Entraîne des irritations à la peau.	
<b>Yeux</b>	Provoque des irritations aux yeux.	
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Aucune	
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>		
<b>Toxicité aiguë</b>		
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Alcool éthylique		
<b>Aiguë</b>		
Cutané DL50	Lapin	20000 mg/kg
Inhalation CL50	Rat	31623 ppm (4Heures)
Oral	Rat	7060 mg/kg
2-Butoxyethanol		
<b>Aiguë</b>		
Oral DL50	Rat	1300 mg/kg
Cutané DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Peut provoquer des irritations de la peau.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque des irritations oculaires.	
<b>Valeur de l'opacité cornéenne</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagénicité de la cellule germinale</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé.	
<b>Risque d'aspiration</b>	Pas disponible.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.	
<b>Nom des produits toxicologiquement synergiques</b>	Pas disponible.	

---

## 12. Données écologiques

---

### Écotoxicité

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Alcool éthylique	Poisson (Truite arc-en-ciel) LC50 (96 heures)	> 10000 mg/l
	Inhibition de croissance d'algue d'eau douce (96 heures)	1000 mg/l
2-Butoxyethanol	LC50 Poisson (Tuite arc-en-ciel) ( 96 heures )	1474 mg/l
	EC50 Daphnia magna ( 48 heures )	1550 mg/l
	EC50 Algue ( 72 heures )	1840 mg/l

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Biodégradable à 100 %
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Données non disponibles.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

## 13. Élimination des résidus

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

<b>Généralités</b>	Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--------------------	---

### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN

Appellation réglementaire Non réglementé adéquate

Classe de danger

Groupe d'emballage

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN

Appellation réglementaire Non réglementé adéquate

Classe de danger

Groupe d'emballage

## 15. Données réglementaires

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Situation SIMDUT

Contrôlé

### Classement SIMDUT

Catégorie D2B - Matières causant d'autres effets toxiques

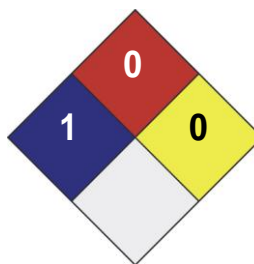
### L'étiquetage SIMDUT



## 16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	B



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

### Date de publication

29 Juin 2017

### Date en vigueur

29 Juin 2017

Version 1.0

### Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

### Préparée par

Unica Canada inc. No de téléphone: (450) 655-8168

### Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

